

MANDAT DE RECHERCHE SIMPLE

N° du registre :

Entre les soussignés :

..... Né(e) le à Né(e) le à
Demeurant	Demeurant
.....
..... Né(e) le à Né(e) le à
Demeurant	Demeurant
.....

Agissant en qualité d'acquéreur(s) potentiel(s) du ou des biens et droits immobiliers ci-après énoncés,
Ci-après dénommé(e) « Le Mandant »,

D'une part,

Et

La Société par Actions Simplifiée Liberkeys au capital social de 52 521€,
Immatriculée le 29 juin 2017 au numéro de Siret 83060924400082 (RCS Paris),
Dont le siège social est fixé au :
92 rue de Rochechouart,
75009, Paris

Agissant en sa qualité d'agent immobilier,

Titulaire de la carte professionnelle n°CPI75012017000022215 délivrée le 30/10/2017 par la préfecture de Paris,
Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès d'Axa France IARD sous le numéro de police 7867867904 et d'un numéro individuel d'identification à la TVA FR79830609244,

Représentée parMonsieur.Kervadec.Patrick....., en sa qualité de :

- Salarié, attestation de collaborateur N°
- Agent Commercial, attestation de collaborateur N°..... RSAC Lorient 394885537

Ci-après dénommé(e) « Le Mandataire »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le Mandant mandate par les présentes la société Liberkeys SAS à l'effet de rechercher un bien et faire toutes les démarches, signer et retirer toutes pièces nécessaires auprès des services compétents, en vue d'acquérir le ou les biens et droits immobiliers ci-dessous désignés.

1 – Désignation – Situation et prix du ou des biens

Le Mandant confère au Mandataire, qui accepte, mandat SIMPLE de rechercher et de lui présenter un bien correspondant à la description ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le prix d'acquisition ne pourra excéder
..... EUROS (..... €) payables comptants au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Le Mandant déclare son intention de ne pas exercer l'option TVA.

2 – Nature et durée du mandat

Le présent mandat, irrévocable pendant 3 mois, est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa signature par le Mandant. A l'issue de la période initiale de 3 mois, le présent mandat pourra être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 14 jours.

Le Mandant souhaite l'exécution dudit mandat avant l'expiration du délai de rétractation.

3 – Obligations du Mandataire

Dans le cadre de ce présent mandat, le MANDATAIRE s'engage à réaliser à ses frais les actions suivantes et à en rendre compte au MANDANT dans les conditions suivantes :

1) Actions de prospection :

- Recherche dans le fichier de l'agence parmi les biens disponibles
- Recherche de biens sur les principaux sites internet immobiliers

2) Suivi des actions de communication :

Pendant toute la durée du mandat, le MANDATAIRE :

- remettra à l'issue de chaque visite un bon de visite
- proposera des entretiens téléphoniques et/ou visio sur rendez-vous à la demande du MANDANT

En outre, à défaut de réalisation du mandat dans un délai de trois mois à compter de sa signature, le MANDATAIRE informera le MANDANT :

- des évolutions et des tendances du marché sur la même zone géographique depuis la signature du mandat
- de l'ajustement qu'il conviendrait de réaliser sur le financement de l'opération projetée ou sur les caractéristiques du bien recherché

Le MANDATAIRE assurera ces informations lors du rendez-vous par téléphone et/ou visio.

Par ailleurs, le MANDATAIRE s'assurera de la fourniture par le vendeur de tout document, état ou diagnostic technique nécessaire à la réalisation de l'acquisition projetée. Il vérifiera également auprès du vendeur si l'immeuble a subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles ou technologiques visés respectivement par les articles L. 125 2 du code de l'environnement et L. 128 2 du code des assurances, survenu pendant la période où celui-ci a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé.

Le MANDATAIRE conservera, dans tous les cas, son exemplaire du présent mandat par dérogation aux dispositions de l'article 2004 du Code civil.

4 – Obligations du Mandant

- En conséquence du présent mandat, le MANDANT :
- déclare ne pas avoir consenti, par ailleurs, de mandat de recherche exclusif d'un bien à acquérir non expiré ou dénoncé ;
- s'interdit de le faire ultérieurement sans avoir préalablement dénoncé le présent mandat ;
- déclare, dans l'hypothèse où le présent mandat porte sur un bien immobilier à usage d'habitation, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive à la peine complémentaire d'interdiction d'acheter un tel bien, directement ou non, à d'autres fins que son occupation à titre personnel ;
- déclare renoncer au droit de révocation présent mandat, par dérogation à l'article 2004 du Code civil ;
- donne au MANDATAIRE tous pouvoirs pour réclamer toutes pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme ;
- autorise expressément le MANDATAIRE, aux frais de ce dernier, à :
 - saisir l'ensemble des informations contenu dans le présent mandat sur tout fichier de traitement automatisé de données ;
 - entreprendre les démarches et mettre en œuvre les moyens qu'il jugera nécessaires en vue de réaliser la mission confiée et tels que définis ci-dessous aux conditions concernant le MANDATAIRE ;
 - substituer et faire appel à tout concours en vue de mener à bonne fin la conclusion de la vente des biens sus désignés ;
- autorise le MANDATAIRE à établir tous actes sous seing privé aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes ;
- s'engage, lors de la rédaction d'un acte établi en vue de réaliser l'achat d'un bien, à verser la somme minimale de% du prix d'achat (séquestre). Cette somme ne pourra pas dépasser 10% du prix d'achat.

Pendant toute la durée du présent mandat et les 12 mois suivants l'expiration ou la résiliation du présent mandat, le MANDANT s'interdit, en son nom, avec son conjoint, concubin ou partenaire de Pacs, ou encore sous la forme de toute société dans laquelle il aurait une participation, de traiter directement ou par l'intermédiaire d'un autre mandataire avec un vendeur dont le bien lui aurait été présenté par le MANDATAIRE ou un mandataire substitué. A cet effet, il s'oblige, pendant les 12 mois suivant cette expiration ou résiliation, à informer sans délai le mandataire de la conclusion de toute transaction en lui notifiant par simple lettre les nom et adresse du vendeur, ainsi que ceux du notaire rédacteur de l'acte de vente.

5 – Clause pénale

En vertu des articles 1217, 1222 1231 à 1231-5 et 1351 du Code civil, en cas de non-respect par le Mandant de ses obligations, il s'engage à verser au Mandataire une indemnité compensatrice forfaitaire destinée à compenser ses frais, peines et soins, d'un montant égal à celui des honoraires prévus au mandat.

6 – Rémunération

Les honoraires du Mandataire sont dus lorsque la vente est conclue :

- 1) Avec lui ou avec tout vendeur présenté ou signalé par lui ;
- 2) Avec tout titulaire du droit de substitution ;
- 3) Et même après expiration de ce mandat, et ce durant 12 mois, avec un vendeur qui aurait été présenté ou signalé au Mandant par lui.

Si la vente du ou des biens ci-dessus désignés est réalisée avec un vendeur présenté par ledit Mandataire, la rémunération à laquelle le Mandataire aura droit sera égale au montant :

- HT de 7 086,33 € soit 8 500 € TTC (sur un prix d'acquisition inférieure à 200 000 €).
- de 4 % TTC du prix de vente tel que fixé à la clause « PRIX » (sur un prix d'acquisition supérieur à 200 000 €).

Il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20 % est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Le paiement de la rémunération du Mandataire incombera au Mandant et sera versé par le Notaire opérant le compte séquestre.

Il est précisé que si le Mandataire ne trouve aucun bien pour l'acquéreur, il ne percevra aucune rémunération et restera tenu des frais engagés pour la recherche.

7 – Informations et dispositions supplémentaires

Conformément à la législation en vigueur et à ses garanties financières, le Mandataire ne pourra pas percevoir de fonds sur un compte séquestre. Ce compte séquestre devra être opéré par voie notariale lors de la signature d'un pré-contrat de vente.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez ainsi par écrit exercer ce droit et rectifier, clarifier, modifier, ou supprimer ces informations. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes et dans les mêmes conditions, vous opposer au traitement de ces données en vue de vous faire des propositions commerciales.

Enfin le Mandant est informé qu'il peut s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques à des fins de prospections commerciales en s'inscrivant sur le site www.bloctel.gouv.fr, ou en écrivant à Opposetel – Service Bloctel.

Le Mandataire informe le Mandant que, dans le cadre de la relation entre le consommateur et le professionnel, il peut avoir recours à un dispositif de médiation, conformément aux dispositions du code de la consommation, auprès du médiateur suivant :

Medimmoconso
3, avenue Adrien Moisant,
78400 Chatou.
<https://medimmoconso.fr>

LE(S) MANDANT(S)

Datez et signez en reportant la mention manuscrite: "Lu et approuvé, bon pour mandat".

Le :

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite: "Lu et approuvé, mandat accepté".

Annexe 1 — Formulaire de rétractation

Conformément au code de la consommation, il vous est possible de vous rétracter sous 14 jours suivant la signature du présent mandat. Le cas échéant merci de dûment compléter et signer ce formulaire, à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

*Liberkeys SAS
16 Rue Gaillon
75002 Paris, France*

Modèle de lettre :

Nom du mandant :

Adresse :

Lieu et Date :

Lettre recommandée avec accusé de réception

À destination de :

*Liberkeys SAS
16 Rue Gaillon
75002 Paris, France*

Objet : Résiliation du Mandat de vente n°

Je soussigné,

domicilié au

.....

déclare annuler le mandat ci-après désigné :

Nature du service commandé : Mandat de vente n°

Date de la commande :

Signature du Mandant, précédée du lieu et de la date du jour :

Annexe 2 – Modèle de lettre de résiliation

À envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

*Liberkeys SAS
16 Rue Gaillon
75002 Paris, France*

Modèle de lettre :

Nom du mandant :

Adresse :

Lieu et Date :

Lettre recommandée avec accusé de réception

À destination de :

*Liberkeys SAS
16 Rue Gaillon
75002 Paris, France*

Objet : Résiliation du Mandat de vente n°

À date du :

J'ai donné mandat à Liberkeys SAS de vendre mon bien situé au :
.....,

Conformément à l'article 2 du mandat, celui-ci peut être résilié après une période irrévocable de 3 mois et en respectant un délai de préavis de 14 jours.

Je vous informe donc de la résiliation du mandat et vous demande de bien vouloir arrêter la publicité autour de mon bien ainsi que de procéder à la restitution de tous les documents que je vous ai confiés après l'expiration du préavis de 14 jours.

Signature du Mandant, précédée du lieu et de la date du jour :